

question au point de vue de l'histoire. Supposons que le gouvernement ait désavoué la loi d'Ontario, qu'est-ce qui serait arrivé? Immédiatement la loi désavouée aurait été passée de nouveau par la législature; et de fait, cette législature qui avait fini ses travaux le 20 d'avril, s'est ajournée pour être prorogée le 27 et il ne peut y avoir d'autre motif de cet ajournement tout à fait inusité et inutile que de tenir la législature en session jusqu'au dernier jour accordé par la loi pour l'exercice du droit de désaveu. De sorte que, si le désaveu avait été prononcé dans le délai voulu par la constitution, la législature était toute prête à passer de nouveau le statut. Ce qui a été fait au sujet des cours d'eau d'Ontario et des chemins de fer du Manitoba se serait indubitablement renouvelé: désaveu, passation par la législature de la loi, nouveau désaveu, réadoption de la loi. Jusqu'à ce qu'enfin le pouvoir fédéral aurait été obligé, comme dans les deux cas précités, de baisser le pavillon et d'avouer son impuissance. Et, pendant ce temps-là, l'agitation aurait-elle cessé? La discorde serait-elle disparue? La haine serait-elle devenue moins ardente? Tous ceux qui sont au fait savent parfaitement que s'il existe une agitation dans la province de Québec, créée par le statut, cette agitation n'en existe pas moins dans Ontario, mais en sens inverse. Du moment que le désaveu aurait été décrété, l'agitation latente dans Ontario se serait animée et l'incendie se serait ainsi propagé. Et ainsi le mouvement, passant de province en province et de groupe en groupe, aurait fini par enflammer le pays tout entier.

Dans l'affaire des chemins de fer du Manitoba on en est venu aux armes. Que serait-il advenu dans la présente occurrence où les esprits sont bien plus passionnés qu'ils ne pouvaient le devenir par suite d'une simple question de raccordement de chemins de fer? Les journaux d'Ontario des deux partis, le *Globe*, le *Toronto News*, le *Mail & Empire*, le *Telegram* et le *Star*, représentant toutes les nuances de l'opinion publique, nous prêchent depuis des semaines et des mois que la question en est une qui regarde uniquement la province d'Ontario et que nul autre pouvoir n'a le droit de s'y ingérer. Il n'y a pas de doute possible que l'agitation que l'on déplore, au lieu de diminuer dans le cas où le désaveu aurait été exercé, aurait augmenté d'intensité.

Le désaveu serait donc dangereux. Il entraînerait le pouvoir fédéral dans un conflit sans issue avec le pouvoir provincial. Tout indique que si la loi était désavouée, la législature répondrait indéfiniment au désaveu par l'adoption de la loi. Où serait la sanction du désaveu? Quelle serait l'issue d'un pareil conflit? Le pouvoir central pourrait-il et devrait-il recourir à la force? Non sans doute. Il ne lui resterait d'autre perspective que de capituler et de voir son autorité méprisée. Vouloir tendre à l'excès les ressorts de la constitution, c'est s'exposer à les briser.